

publicitenuille

Publié le 09 octobre 2013 à 11h44 | Mis à jour le 09 octobre 2013 à 11h44

Mort du policier Lagrange: la CSST rend un rapport critique



Photo archives La Presse

La Presse Canadienne
Saint-Jérôme

Une méthode d'interception déficiente est l'une des causes du décès en devoir du policier Donovan Lagrange survenu le 6 octobre 2012, selon un rapport publié mercredi par la Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST).

L'agent Lagrange, qui avait 33 ans, a été happé par un véhicule au moment où il revenait à sa voiture de patrouille avec les documents d'un conducteur intercepté sur l'autoroute 640 à Bois-des-Filion, dans les Laurentides. Le policier était à l'emploi de la Sûreté du Québec depuis neuf ans.

La CSST estime que la méthode d'interception utilisée a diminué la visibilité et la sécurité du policier en bordure de l'autoroute.

L'agent Lagrange avait immobilisé son véhicule de patrouille semi-identifié à l'avant des véhicules interceptés. Il en est sorti et s'est déplacé vers les véhicules interceptés en longeant la ligne blanche de l'accotement de l'autoroute.

Au même instant, un conducteur qui circulait sur la voie de droite a tenté en vain de se déplacer dans la voie de gauche, qui était occupée. Sa voiture a ensuite dérapé en direction de l'accotement où elle a frappé l'un des véhicules interceptés et le policier qui est mort à l'hôpital, quelques heures plus tard.

Le rapport de la CSST ajoute que les politiques de gestion laissaient à la discrétion du policier Lagrange la possibilité d'appliquer une méthode d'interception routière connue de l'organisation et allant à l'encontre des principes de réduction du risque.

À la suite de cet accident, la CSST a entre autres exigé que la formation Sécurité des patrouilleurs autoroutiers soit dispensée de nouveau à l'équipe de travail à laquelle appartenait le policier décédé. Elle a aussi réclamé la mise en place de méthodes de travail sécuritaires pour les interventions cinémomètres sur les autoroutes.

La CSST informera tous les corps policiers du Québec des conclusions de cette enquête. De plus, la CSST a déjà informé l'École nationale de police du Québec de la situation et lui transmettra les conclusions de son enquête.

Entre 2008 et 2012, 33 travailleurs ont été heurtés mortellement par un véhicule ou un équipement mobile au Québec, de rappeler la CSST.



